



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Mercredi 6 Septembre 2023**

DELIBERATION N° 2023-069 Modification de la tarification de la cantine

Nombre de Conseillers : 23
Présents : 15
Votants : 21

L'an deux mille vingt-trois, le 6 septembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'ANNET-SUR-MARNE, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Stéphanie AUZIAS, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 2 septembre 2023.

Présents : Mme AUZIAS Stéphanie, Maire, M. MARCHANDEAU Christian, Mme BEVIERRE Sandrine, M. LECOMTE Michel, Mme BOITIER Pascale, Mme ARCIN Marie, Adjoints,

Mme SOULET Marie-Pascale, M. ESCUDERO Alain, Mme LORENZI Véronique, M. GUYON Stéphane, Mme PONCET Emmanuelle, M. SAINT GEORGES CHAUMET Cyril, M. BLED Jean-Pierre, M. AUDÉ Jean-Luc, Mme VERGONJANNE Valérie, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : M. SUINOT Nicolas représenté par M. LECOMTE Michel, M. MILLAN Didier représenté par Mme SOULET Marie-Pascale, Mme NASSOY Karine représentée par Mme ARCIN Marie, M. VIEIRA Fabrice représenté par Mme AUZIAS Stéphanie, Mme TALLIS Marion représentée par M. AUDÉ Jean-Luc, Mme COUSSEGAL Emilie représentée par Mme BEVIERRE Sandrine.

Absents excusés : Mme RATIER Paola, M. FERON Jean-Marie.

Secrétaire de séance : M. MARCHANDEAU Christian.

Rapporteur : Madame le Maire

Le Maire rappelle la délibération N° 2023-067 du 6 septembre 2023 concernant le renouvellement du Marché de la Restauration scolaire : Fourniture et livraison en liaison froide et gestion de la restauration scolaire et extra-scolaire avec la société API, ainsi que le nouveau tarif de **6.12 € TTC par repas**. (*Pour mémoire, le prix Elior, en août 2023 était de 5,35 € TTC par repas.*)

VU la délibération n°2023-067 du 6 septembre 2023 ;

CONSIDERANT que pour apprécier le coût de la restauration scolaire, la Commune doit aussi tenir compte de l'encadrement / animation de la pause méridienne assuré, par le Délégué AVENIR 77.

Le montant de la délégation « Pause Méridienne » intégralement pris en charge par la Commune, s'élève à 87 946 € pour l'année 2023/2024, soit un coût ramené au repas (base prévisionnelle moyenne de 35.700 repas), de 3.14 € par repas ; soit un montant total de **9.26 € par repas** (hors dépenses internes, personnel communal et locaux).

PROPOSE les nouveaux tarifs suivants pour la cantine scolaire à compter du 1^{er} octobre 2023 :

	Tarif ANNET		Tarif Hors Commune
- Cantine (le repas)	4,80 €	Ancien	6,10 €
	5,20 €	Nouveau	6.60 €

D'autre part, le prix facturé à AVENIR 77 pour son propre personnel rationnaire, au titre des dispositions de la convention de DSP sera le tarif réel payé par la Commune auprès du prestataire à compter du 1^{er} octobre 2023 et réactualisé ensuite selon les formules de révisions appliquées par le prestataire, (pour mémoire tarif au 1^{er} septembre 2023 : **6.12 € TTC**).

Le CONSEIL MUNICIPAL, par 20 voix, 1 abstention (Monsieur GUYON Stéphane),

APPROUVE les modifications des tarifs de la cantine,

PRECISE que ce nouveau tarif sera également appliqué aux enfants des familles fréquentant le Centre de Loisirs dans le cadre du contrat de délégation de service public avec AVENIR 77,

DECIDE l'application des nouveaux tarifs suivants pour la cantine scolaire à compter du 1^{er} octobre 2023 :

	Tarif ANNET	Tarif Hors Commune
- Cantine (le repas)	5,20 €	6,60 €

Je certifie le caractère exécutoire
de cet acte qui a été reçu
en Préfecture le.....
Annet sur Marne le.....
Le Maire, Stéphanie AUZIAS

Pour extrait conforme,
En Mairie, le
Le Maire,
Stéphanie AUZIAS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité